COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260721-202680-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JUILLET 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le vingt et un juillet deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 juillet 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 14

Présents : Mesdames Marie-Annick DUBOIS, Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Myriam DAVALO-MALINGE, Huguette COLINEAUX et Cécile DEFONTAINE et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX, Yann PION, Lucas CHEVALIER et Gaël LONGUET.

Absents excusés : Madame Virginie GUEUTAL

Pouvoir : de Madame Virginie GUEUTAL à Madame Myriam DAVALO-MALINGE.

Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-80 – Demande de prêt pour la construction d'une salle associative.

Monsieur le Maire rappelle de la nécessité de réaliser un emprunt pour financer la salle associative au sein de l'immeuble du Lion d'Or sis Place Alexandre Jarnigon.
Un prêt à hauteur de 344 000.00 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne est proposé et se décompose de la manière suivante :

Type de prêt	COLD CITE GESTION FIXE
Montant	344 000.00 €
Durée	300 mois
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Taux	4.15 %
Type d'amortissement	Progressif
Frais de dossier	344.00 €

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire
Et après en avoir délibéré
13 Pour – 0 Contre – 1 Abstention

Accepte la réalisation de l'emprunt nécessaire à la réalisation des opérations tel qu'énoncées dans le tableau présenté.

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260721-202680-DE

D’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD